

ÉLECTIONS COMMUNALES 2021



ÉLECTIONS COMMUNALES

OFFRE D'ÉMISSIONS ET RÈGLEMENT DE LA TÉLÉ

LES ÉLECTIONS COMMUNALES SUR LA TÉLÉ

La Télé est la chaîne d'information valdo-fribourgeoise diffusée en Suisse par les câblo-opérateurs et disponible sur internet, les réseaux sociaux et les applications, en direct et en rediffusion. Elle est au bénéfice d'un mandat de service public octroyé par l'Office fédéral de la communication et répond aux exigences de la Loi sur la radio et la télévision (LRTV). La Télé peut compter sur une audience de 63'000 téléspectatrices et téléspectateurs au quotidien et en moyenne pour le mois de novembre 2020 (chiffres Mediapulse tv). Par ailleurs, son compte Facebook compte, au 1^{er} décembre 2020, 34'000 abonné.e.s.

Le présent document décline l'offre des émissions et les règles de la chaîne en vue des élections communales 2021.

TABLE DES MATIÈRES

Les débats électoraux de 1h15	3
Les débats valdo-fribourgeois de 1h15	3
Les débats électoraux de 45 minutes	3
Les débats vaudois de 45 minutes	4
Les débats fribourgeois de 45 minutes	4
Éditions spéciales du Radar	4
Portraits des candidat.e.s	4
Journées de résultats	5
Principes généraux	6
Règles internes et critères d'admission aux émissions	6

LES ÉMISSIONS PRODUITES

Les débats électoraux de 1h15

Pour le premier tour, La Télé produit 6 débats électoraux valdo-fribourgeois d'une durée de 1h15, dont 2 dans le canton de Fribourg, en direct mais sans public, ni accompagnant.e.s, en raison de la situation sanitaire. **Seul.e.s les candidat.e.s invité.e.s ont le droit de venir au studio.** Ces débats se concentrent sur l'élection à l'exécutif des communes choisies, à l'exception de Lausanne qui compte un débat pour le Conseil communal.

Les débats sont diffusés en direct sur Facebook.

Des débats électoraux seront également menés pour le second tour des élections communales. Les dates et lieux, ainsi que les communes concernées seront fournis en temps utiles.

Les débats valdo-fribourgeois de 1h15

Les 6 débats se tiennent les dimanches en direct à 18h aux studios du Palais de Beaulieu à Lausanne et de MEDIAparc à Villars-sur-Glâne.

- Dimanche 17 janvier : Lausanne (législatif)
- Dimanche 24 janvier : Yverdon-les-Bains
- Dimanche 31 janvier : Lausanne (exécutif)
- Dimanche 7 février : Fribourg (exécutif)
- Dimanche 14 février : Vevey
- Dimanche 21 février : Bulle

Les débats électoraux de 45 minutes

Pour le premier tour, La Télé produit 10 débats électoraux valdo-fribourgeois d'une durée de 45 minutes, 5 dans le canton de Vaud et 5 dans le canton de Fribourg, en direct mais sans public, ni accompagnant.e.s, en raison de la situation sanitaire. **Seul.e.s les candidat.e.s invité.e.s ont le droit de venir au studio.** Ces débats se concentrent sur l'élection à l'exécutif des communes choisies, à l'exception de Fribourg qui compte un débat pour le Conseil général.

Les débats sont diffusés en direct sur Facebook.

Les débats vaudois de 45 minutes

Ces 5 débats vaudois se tiennent les mardis en direct à 19h05 au studio du Palais de Beaulieu à Lausanne.

- Mardi 19 janvier : Montreux
- Mardi 26 janvier : Nyon
- Mardi 2 février : Pully
- Mardi 9 février : Renens
- Mardi 16 février : Morges

Les débats fribourgeois de 45 minutes

Ces 5 débats fribourgeois se tiennent les jeudis en direct à 18h05 au studio de MEDIAparc à Villars-sur-Glâne.

- Jeudi 21 janvier : Fribourg (législatif)
- Jeudi 28 janvier : Estavayer-le-Lac
- Jeudi 4 février : Romont
- Jeudi 11 février : Villars-sur-Glâne
- Jeudi 18 février : Châtel-St-Denis

Éditions spéciales du Radar

Les vendredis à 18h sur Fribourg et 19h sur Vaud, du 8 janvier au 5 mars 2021, nos rédactions produiront un journal de campagne intégré dans l'édition du Radar. L'émission est produite depuis une commune non-sélectionnée par des débats (grands et petits). L'idée est d'offrir une visibilité supplémentaire à 9 communes vaudoises et 9 communes fribourgeoises. Sont traités dans ce cadre: les enjeux de l'élection pour la commune avec un.e journaliste local.e, et un mini débat (environ 5 minutes).

Les séquences du journal de campagne seront diffusées sur Facebook, ainsi que l'intégralité du mini-débat.

Portraits des candidat.e.s

En parallèle de la couverture médiatique détaillée ci-dessus, nous imaginons un concept de création de séquence vidéos dans lesquelles chaque candidat.e qui se présente à l'exécutif des communes concernées pas nos débats pourra s'exprimer. Ces capsules seraient visibles sur le site Internet de La Télé. Cependant, ce projet ne pourra se concrétiser que si nous pouvons financer cette opération qui représentera un coût de production important avec plus de 200 vidéos créées et enregistrées sur notre site. Des demandes d'aide financière ont été adressées aux communes concernées ainsi qu'aux cantons.

Journées de résultats

Les dimanches 7 mars (1^{er} tour) et 28 mars (second tour), toute l'équipe de La Télé sera sur le pont pour faire vivre l'événement en direct et en continu depuis Lausanne et Villars-sur-Glâne. La Télé sera également en direct de nombreuses communes avec des moyens de duplex.

RÈGLEMENT

Cette partie fixe les règles et principes régissant les émissions politiques en vue des élections communales 2021, ainsi que des critères d'admission aux émissions électorales.

Principes généraux

1. Le traitement éditorial de La Télé est réalisé par les rédactions valdo-fribourgeoises qui fournissent un contenu journalistique indépendant. En ce sens, elles conçoivent librement leurs programmes et en assument l'entière responsabilité (art. 6 al. 2 LRTV);
2. Les émissions doivent permettre au public de se forger sa propre opinion, les vues personnelles et les commentaires sont identifiables comme tels (art. 4 al. 2 LRTV);
3. Les programmes reflètent équitablement la diversité des événements et des opinions (art 4 al. 4 LRTV);
4. La publicité pour les partis politiques et les candidat.e.s à des élections est interdite (art. 10 al. 1d LRTV), de même que le parrainage des émissions et magazines d'information et d'actualité politique (art. 12 al. 5 LRTV);
5. L'enregistrement des émissions et la conservation des documents y relatifs sont assurés dans le délai minimum légal de 4 mois (art. 20 al. 1 LRTV).

Règles internes et critères d'admission aux émissions

1. Les règles d'application générale des émissions liées aux élections communales répondent aux mêmes principes que les autres émissions produites par la rédaction, soit le respect du droit commun, des principes de l'impartialité et de la diversité de l'information;
2. Dès le 8 janvier 2021, La Télé s'assure qu'aucun.e candidat.e n'exploite sa participation à d'autres émissions à des fins de propagande électorale, exception faite du traitement de l'actualité;
3. En raison de la taille des régions et des populations concernées, La Télé produit plus d'émissions électorales vaudoises que fribourgeoises;
4. Les communes vaudoises de plus de 15'000 personnes et les communes fribourgeoises selon une répartition géographique font l'objet d'un débat électoral pour les candidat.e.s à l'exécutif;
5. Les deux chefs-lieux (Lausanne et Fribourg) font l'objet de deux débats, l'un à l'exécutif, l'autre au législatif pour chacune de ces deux communes;
6. Sont admis aux débats de 1h15 et 45 minutes: les partis disposant d'au moins un.e élu.e à l'exécutif de la commune et les groupes politiques au législatif de la commune;
7. Le nombre de siège (6) étant limité, La Télé se réserve le droit de répartir la présence des partis politiques en fonction de leurs forces politiques au législatif au 31 décembre 2020;
8. Les sièges peuvent faire l'objet de deux rocade maximum (pour les débats de 1h15) et une rocade (pour les débats de 45 minutes) durant un même débat, soit au maximum deux ou trois candidat.e.s par parti ou groupe politique;

9. La situation politique de chaque commune est évaluée afin d'être le plus cohérent possible ;
10. Si le nombre maximum de places disponibles pour un débat n'est pas atteint, les producteurs.trices se réservent le droit de supprimer la place. Pour le législatif, c'est la représentativité des partis politiques au 31 décembre 2020 qui fait foi. Dans ces cas, des rocares sont également possibles sur la base des critères du point 7, en accord avec les producteurs.trices ;
11. En raison de la situation sanitaire, les partis ou mouvements politiques ne répondant pas au point 6 ne peuvent pas participer aux grands et petits débats électoraux. Par ailleurs, les débats se déroulent sans public, ni accompagnant.e.s. **Seul.e.s les candidat.e.s invité.e.s ont le droit de venir au studio.**

CONTACTS

Chef de projet - producteur

Roland Guex
079 607 42 30

roland.guex@latele.ch

Chargé de production et organisation

Yoann Favre
079 475 43 08

yoann.favre@latele.ch

Rédactrice en chef Fribourg

Camille Tissot
076 413 95 01

camille.tissot@latele.ch

Rédacteur en chef Vaud

Raphaël Pomey
079 947 98 97

raphael.pomey@latele.ch

La Télé Vaud-Fribourg

058 310 05 05

contact@latele.ch

La Télé Vaud Fribourg S.A.
Av. des Bergières 10
1004 Lausanne

La Télé Vaud Fribourg S.A.
Rue du centre 18
1752 Villars-sur-Glâne